

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 16 mars 2010

L'an deux mille dix le seize mars à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARCHIER A., ROUX M., FOREL G., VAURE M., ROUCHOUZE J., FLOURY M., APPOLLODORUS F., BERNARDON A., G., MASSON R., MOREL K., POULENARD G., REY P., SOUTEYRAT P.

Pouvoir :

Absent excusé : CHARREYRON J.-F., COMBES G.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire, Préside la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu,
- Contrat de location-entretien machine à affranchir,
- Contrat d'utilisation d'une machine à affranchir,
- Avenant au contrat d'utilisation d'une machine à affranchir,
- Choix de la durée d'amortissement subvention d'équipement Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche,
- Convention d'assistance juridique,
- Embauche d'un agent administratif pour la tenue de l'Agence Postale Communale,
- Convention portant bail administratif – local ancienne poste,
- Convention portant bail administratif – local ancien salon de coiffure,
- Convention portant offre de concours – défibrillateur,
- Convention d'hébergement « Plan Particulier d'Intervention » / Commune de Charnas,
- Adhésion de deux nouvelles communes à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche,
- Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération « enfouissement des réseaux poste Puy Loriol » / Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche,
- Demandes de subvention au Syndicat Départemental d'Energies pour l'opération « Enfouissement des réseaux poste Puy Loriol »,
- Permission de voirie pour une durée de 25 ans pour l'opération de fibre optique,
- Demande de participation financière aux transports piscine des écoles,
- Subvention exceptionnelle à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Ardèche « Formation Prévention et Secours Civiques, niveau 1 »,
- Demande d'aide pour séjour scolaire des collégiens domiciliés sur notre commune,
- Haïti : intervention des collectivités territoriales,
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Monsieur le Maire félicite au nom du Conseil Municipal Raphaël MASSON et son épouse pour la naissance de la petite Aglaé qui fait également la joie de ses frères Romain et Elouan mais aussi de sa sœur Emeline.

Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

Changement de la machine à affranchir

Le secrétariat est équipé d'une machine à affranchir ainsi que d'une balance pour l'envoi des différents courriers. Nous avons pu constater que l'abonnement de cet équipement est trop onéreux vis-à-vis de l'utilisation et de sa vétusté.

Par conséquent, une consultation auprès de la société Pitney Bowes a été effectuée afin de revoir l'offre commerciale.

- Contrat de location-entretien machine à affranchir

Cette consultation a permis d'obtenir une proposition intéressante : une diminution de l'ordre de 384 € hors taxes sur l'abonnement annuel.

Un contrat location-entretien est passé avec la société Pitney Bowes relatif à l'acquisition de la machine à affranchir DM 175i équipée d'une balance (plateau 5 Kg) et abonnement mise à jour des tarifs postaux et mentions. Le coût annuel est de 509,68 € hors taxes en précisant que la société nous offre les changements de tarifs postaux (167,02 €), en sachant qu'une économie de 384 € hors taxes sur l'abonnement annuel est réalisée.

- Contrat d'utilisation d'une machine à affranchir

Un contrat d'utilisation d'une machine à affranchir est passé avec LA POSTE afin de définir les conditions dans lesquelles le client (en l'occurrence la Commune) utilise une machine à affranchir pour l'affranchissement des plis remis à la Poste.

- Avenant au contrat d'utilisation d'une machine à affranchir

Compte tenu des dispositions du Code des Marchés Publics et des décrets n° 20025-232 du 21 février 2002, n° 2008-407 du 28 avril 2008 relatifs à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics ; un avenant au contrat d'utilisation d'une machine à affranchir est passé avec LA POSTE afin de remplacer certaines conditions générales (facturation et conditions de paiement ; incidents de paiement et solvabilité et règlement) dudit contrat.

Choix de la durée d'amortissement subvention d'équipement Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche

Compte tenu de l'obligation d'amortissement des subventions d'équipement, une durée de 15 ans est fixée pour les participations versées au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour les travaux d'électrification rurale sont concernées.

Convention d'assistance juridique

Une convention d'assistance juridique est passée avec Maître Sébastien PLUNIAN pour la gestion des affaires juridiques. Cette convention a pour but de fixer d'un commun accord un forfait de 30 heures d'assistance et de conseil juridique relatifs aux honoraires devant rétribuer les diligences accomplies par l'avocat ainsi que les remboursements des frais engagés par lui pour le client. Le coût s'élève à 3 837,60 € hors taxes.

Embauche d'un agent administratif pour la tenue de l'Agence Postale Communale

Suite au départ à la retraite de Madame Marguerite COSTECHAREYRE, secrétaire de Mairie et notamment gérante actuelle de l'Agence Postale Communale, le 31 mars 2010, Madame Peggy BOCHET est engagé, à titre de contractuel du lundi 22 mars au lundi 21 juin 2010 inclus.

Pour : 10 - Contre : 01 - Abstention : 02

Convention portant bail administratif – local ancienne poste

Une convention portant bail administratif sera signée avec la S.A.S DECO DECLIC aux fins de location du local situé bâtiment A, rez-de-chaussée de l'HLM Plein Soleil, Montée de la Craze, 07100 SAINT MARCEL LES ANNONAY, .compris dans un ensemble immobilier situé sur la parcelle cadastrée N°AE 281, Le Village.

Le bail portera sur une superficie de 53 m² et sera d'une durée de 9 années, moyennant un loyer mensuel de 275 €, révisable annuellement. Cependant, pour une période couvrant les trois premières années du bail, il est consenti une remise de loyer de 127 € au preneur. Jusqu'à cette date le montant mensuel du loyer sera donc de 148 €

Convention portant bail administratif – local ancien salon de coiffure

Compte tenu que les infirmiers ont souhaité un temps supplémentaire pour l'étude de la proposition de convention portant bail administratif relative au local « ancien salon de coiffure » ; ce point est reporté à une autre séance.

Convention portant offre de concours – défibrillateur

Dans le cadre de la politique de protection de la santé publique, et afin de prévenir les attaques cardiaques et autres chocs cardio-vasculaires, la commune a décidé de faire installer, en divers points de son territoire, des défibrillateurs. M. Jean-Luc GARNODON, entrepreneur de Pompes Funèbres, a désiré participer et apporter son aide à la commune dans la mise en place de ces matériels. Il a d'ailleurs décidé d'offrir son concours à la commune, en transférant à cette dernière la pleine propriété d'un défibrillateur.

Afin de formaliser une telle offre, une convention portant offre de concours sera signée avec Jean-Luc GARNODON afin de régler les conséquences de cette offre qui comprend un défibrillateur ZOLL AED, un coffre mural extérieur permettant de contenir le défibrillateur, une plaque murale à fixer, une sacoche, une trousse de secours, une paire d'électrodes adulte, une paire d'électrodes pédiatrique, un métronome, et un jeu de 10 piles lithium.

Il est rappelé que la Commune, une fois le transfert de propriété réalisée, aura seule la charge de l'installation, de la réalisation des travaux nécessaires à la mise en place du défibrillateur ainsi qu'à la souscription du contrat de maintenance nécessaire pour assurer une utilisation normale de l'appareillage.

Convention d'hébergement « Plan Particulier d'Intervention » / Commune de Charnas

Dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de production d'électricité de St Alban du Rhône/St Maurice L'Exil, les communes proches du Centre Nucléaire sont dans l'obligation de rechercher une commune d'accueil. En décembre dernier, la commune de Charnas (Ardèche) avait fait parvenir une demande de jumelage ayant pour objet le transfert dans la commune d'accueil des personnes fragiles en priorité (personnes âgées, jeunes enfants) et puis le reste de la population, en cas de problèmes au centre nucléaire.

Un accord de principe avait été donné lors d'une précédente séance. C'est pourquoi, la convention d'hébergement en cas de demande d'évacuation sur ordre préfectoral précisant les modalités d'hébergement et les personnes à contacter en cas d'urgence sera signée avec la commune de Charnas.

Adhésion de deux nouvelles communes à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche

Un accord est donné pour l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat mixte de l'E.D.M.D.A. à savoir : Veunes et Thorrenc.

Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération « enfouissement des réseaux poste Puy Loriol » / Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche

Une convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage est passée avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche dans le cadre de la réalisation des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité au lieu-dit Puy Loriol (Chalamas).

Demandes de subvention au Syndicat Départemental d'Energies pour l'opération « Enfouissement des réseaux poste Puy Lorient »

Dans le cadre de réalisation prochaine des travaux d'enfouissement des réseaux « poste Puy Lorient (Chalarnas) », deux demandes de subvention seront transmises au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, à savoir :

- Eclairage public..... 16 513,13 € H.T..... 19 749,70 € T.T.C.
- Enfouissement des réseaux télécom..... 33 486,65 € H.T..... 40 050,03 € T.T.C.

Permission de voirie pour une durée de 25 ans pour l'opération de fibre optique

Le syndicat Ardèche Drôme Numérique a attribuée à ADTIM le 28/07/2008 une autorisation d'exploiter un réseau d'infrastructures passives de télécommunications à haut débit. Pour les besoins du déploiement et de l'exploitation de son réseau, ADTIM a mandaté FORCLUM pour procéder à l'installation sous et sur le domaine exploité par notre commune, des fourreaux et des chambres de tirages permettant le passage de câbles, nécessaire au fonctionnement de son réseau.

Une permission de voirie est donnée à la société ADTIM pour une durée de 25 ans à compter de la date de signature de la présente. Et ce à partir de la voie d'accès aux Papeteries jusqu'à la fin de la zone industrielle « Les Prés du Roy » de notre commune.

Demande de participation financière aux transports piscine des écoles

Compte tenu du transfert de la piscine de Vaure à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, les écoles de la commune peuvent accéder dorénavant gratuitement à cet équipement sportif en fonction du planning. De ce fait les écoles sollicitent une participation financière de la commune pour deux sessions programmées, à savoir :

- Session 1 : 11 séances programmées pour 36 élèves de l'Ecole Privée ;
- Session 2 : 10 ou 11 séances programmées pour 32 élèves de l'Ecole Publique et 23 élèves de l'Ecole Privée.

Un mode de financement commun a été entériné par le Conseil Municipal, les Directrices des écoles et les Présidents respectivement de l'Amicale Laïque et de l'OGEC, à savoir :

1ère session :

- 50 % du coût total pris en charge par la Commune,
- 50 % pris en charge par l'OGEC.

2ème session :

- 50 % du coût total pris en charge par la Commune,
- 50 % du coût total répartis au prorata de : 32 élèves à l'Amicale Laïque et 23 élèves à l'OGEC.

Pour : 11 - Contre : 01 - Abstention : 01

Subvention exceptionnelle à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Ardèche « Formation Prévention et Secours Civiques, niveau 1 »

Suite aux demandes des directrices de l'Ecole Publique et Privée de St Marcel-lès-Annonay relative à un souhait de formation de prévention et de secours civiques – niveau 1, pour les élèves de CM2 (1 élève de l'Ecole Publique et 8 élèves de l'Ecole Privée) ; subvention exceptionnelle est attribuée à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Ardèche à hauteur de 405 €.

Pour : 12 - Contre : 01

Demande d'aide pour séjour scolaire des collégiens domiciliés sur notre commune

Des demandes d'aide pour des séjours scolaires des collégiens domiciliés sur notre commune sont reçues fréquemment en Mairie, le conseil municipal décide de donner une suite négative à ces demandes d'aide, et ce pour la durée de leur mandature (2014).

Haïti : intervention des collectivités territoriales

Suite à une circulaire du Préfet de l'Ardèche relative à l'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements pour Haïti, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner de subvention.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE.

Monsieur le Maire annonce du lancement d'un diagnostic relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public.

Un point sur les commissions communales...

❖ Urbanisme, Travaux :

- Plusieurs demandes d'urbanisme ont été déposées.
- Suite au mauvais temps, des reprises de voirie ont été réalisées par le service technique.

- L'opération « Ramassage des encombrants chez les particuliers » est renouvelée. Les personnes intéressées doivent se faire inscrire au Secrétariat de Mairie, par téléphone au 04 75 67 12 50 ou par mail mairie@saint-marcel-les-annonay.fr en précisant leurs encombrants (ferrailles, matelas, sommiers, gros articles ménagers...).
 - L'éclairage public vers l'Ecole Publique est en fonctionnement.
- ❖ Action culturelle :
- Le programme du salon de l'écologie des 9 et 10 avril 2010 est annoncé.
- ❖ Vie associative, jeunesse et sport :
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux différents désagréments liés avec la « Salle des Jeunes » ; celle-ci a été fermée jusqu'à nouvel ordre.

Divers...

Une réunion entre l'Association « Vaincre la Mucoviscidose », les associations de la commune et le Conseil Municipal, relative à l'organisation des Virades de l'Espoir est fixée au vendredi 02 avril 2010 à 20 heures à la Salle Polyvalente. Monsieur Alain BERNARDON, membre de l'ACCA de St Marcel-lès-Annonay précise qu'il n'y aura pas de chasse ce jour là.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.